

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ÉCOLE DU 7 novembre 2017

Convocation adressée le 20 octobre 2017 par le Directeur de l'école.
Le Conseil d'école s'est réuni le 7 novembre 2017 à 18h15 à l'école Jacques Androuet
Ducerceau

Membres de droit présents

Nom	Qualité
PRESIDENT(E)	
M. FLAGEUL	Directeur
EDUCATION NATIONALE	
Mme BOISSELIER	Enseignante
Mme SANÇOIS	Enseignante
Mme DUPEROUX	Enseignante
Mme LECOMTE	Enseignante
Mme AMATO	Enseignante
Mme DEFLOU ARCHAMBAULT	Enseignante
M. LEMERCIER	Enseignant
Inspecteur ou inspectrice de l'éducation nationale	IEN
ELUS	
Mme RICARD	Adjointe au Maire Déléguée au Centre-Ville
PARENTS D'ELEVES	
Mme Wagner	Elue titulaire
Mme Niort	Elue titulaire
Mme Benoist Cherifi	Elue titulaire
M. Chapuis	Elu titulaire
M. Germain	Elu titulaire
LE DDEN	
M. JULIEN	DDEN

Membres invités

Nom	Qualité
Mme TEIXEIRA	Référente périscolaire

1. Elections des Représentants de parents :

Participation	
Nombre d'inscrits	308
Nombre de votants	197
Nombre de bulletins blancs ou nuls	26
Nombre de suffrages exprimés (S)	171
Taux de participation	63.96%

En préambule, le Directeur a rappelé les prérogatives du Conseil d'école.

2. Bilan de la rentrée

-Les effectifs de l'école : 46 CP, 33 CE1, 39 CE2, 38 CM1, 43 CM2 pour un total de 199.
Une 8e classe a été créée à la rentrée en septembre 2017.

Répartition pédagogique :

CP : 23 élèves M. Lemerrier

CP : 23 élèves Mme Deflou Archambault,

CE1 : 27 élèves Mme Amato

CE1/CE2 : 19 élèves (6 CE1 et 13 CE2) Mme Lecomte

CE2 : 26 élèves Mme Dupéroux

CM1 : 28 élèves Mme Sançois

CM1/CM2 : 24 élèves (10 CM1 et 14 CM2)

CM2 : 29 élèves M. Flageul et Mme Cossat (Directeur : M. Flageul)

Evolution des effectifs :

2014/2015 : 150 2015/2016 : 158 2016/2017 : 171 2017/2018 : 199

L'école a accueilli 49 élèves en plus en 3 ans et ces deux dernières années il y a eu une ouverture de classe par an.

-La scolarisation des élèves allophones à l'école Bénédicte Maréchal a permis de leur offrir de meilleures conditions pour l'apprentissage du français (mi-temps UPE2A)

-Remise des enfants aux parents : les consignes administratives rappellent la vigilance renforcée qu'il faut porter aux entrées et sorties dans les écoles.

Les modalités d'accueil du mercredi midi et vendredi soir ont été changées et s'effectuent en 2 lieux différents et simultanés: la petite grille sous le porche pour 4 classes et la grande grille pour les 4 autres.

-Beaucoup de retards ont été notés en septembre le matin.

-Le portillon du grand porche est fermé à 8h30 et 13h30 par l'enseignant de service. Pour le matin, le personnel de service ouvre le portillon quand quelqu'un sonne. Un élève est considéré en retard s'il arrive quand tous les groupes sont entrés dans leur bâtiment ou en activité.

3. Vie scolaire :

-Les TAP sont en place les lundis, mardis et jeudis de 15h45 à 16h45.

Ces ateliers accueillent 165 élèves en moyenne chaque soir. Deux TAP ne sont pas pourvus d'intervenant. Le nombre d'élèves restant à la garderie du soir est en augmentation.

Une personne de service a été recrutée par la Mairie sur le temps du midi.

-Le restaurant scolaire a soulevé des interrogations : est-il adapté à l'effectif de l'école, le flux des élèves est-il optimisé de façon à éviter un temps repas réel trop court ? Le Conseil d'école demande qu'une délégation puisse manger au réfectoire un midi pour se rendre compte de la situation.

-Le Conseil a débattu sur les modalités de semaine scolaire pour la rentrée 2018. Il a été rappelé que la Mairie a fait émerger une proposition : retour à la semaine de 4 jours avec fin des cours à 16h30 et accueil périscolaire, aide au travail personnel (ATP) jusqu'à 18h00, organisation d'un accueil de loisirs (ALE) facultatif le mercredi.

Cette proposition pose l'interrogation suivante : le Conseil devra-t-il réagir à cette proposition ou sera-t-il consulté ainsi que l'ensemble des familles pour faire des propositions?

Les Représentants de parents regrettent le manque de consultation en amont.

Le directeur a exprimé ses inquiétudes quant aux écoles référentes choisies pour accueillir l'ALE mutualisant les effectifs de plusieurs écoles. Quelles seraient les salles occupées par ces dispositifs dans ce cas ?

-RASED :

La présence de la psychologue scolaire sur l'établissement a été augmentée ce dont le Conseil se félicite. Toutes les demandes des enseignants sont prises en charge à l'heure actuelle. Cependant, il est à déplorer qu'il n'y ait pas de maître G (à dominante comportement) ni de maître E (à dominante pédagogique).

-Activités Pédagogiques Complémentaires

Les activités pédagogiques complémentaires ont lieu le lundi et le jeudi de 11h30 à 12h00 à partir des vacances de la Toussaint. Il peut s'agir d'une aide coup de pouce liée à des compétences du moment, d'un soutien ou d'une aide pour un projet de classe spécifique. 36 heures sont dédiées aux APC

- Règlement intérieur de l'école :

Les nouvelles modalités d'accueil des familles pour la remise des enfants aux parents le mercredi midi et le vendredi soir ont été portées sur le règlement intérieur ainsi que la notion de retard. Le règlement intérieur de l'école a été voté par le conseil pour l'année scolaire 2017/2018.

-Liaison GS/CP et CM2/6^e :

*Les CP se rendent à l'école maternelle du Châtelet le vendredi après-midi pour des échanges arts plastiques et sciences.

*Les élèves des CM2 ont découvert le collège Jeanne d'Arc le temps d'une journée. Une brochure d'informations a été donnée à chacune des 2 classes concernées.

- Enseignement des langues :

L'enseignement des langues se déroule sur 54 heures annualisées. Cette année, chaque enfant recevra un enseignement en Anglais (par semaine 1h00, pour les CP 30 minutes) et en Allemand (par semaine 30 minutes) dans sa classe.

4. Travaux d'aménagements et demandes d'équipement :

- La classe nouvellement créée:

Cette classe est en configuration minimum, il reste beaucoup à faire (luminaires, internet, serrure normée, mobilier spécifique CP)

-point sur le devenir des 2 salles à vocation périscolaire:

Le conseil s'est inquiété du devenir de ces deux salles suite à l'annonce de leur attribution aux syndicats. L'élue a précisé que ces deux salles restent bien à leur vocation première soit servir de salle d'étude et qu'il n'y aura pas d'affectation de ces deux salles aux syndicats territoriaux.

-point sur l'aménagement des salles de l'ancien collège

L'utilisation de ces salles par des TAP à vocation sportive pose des problèmes pour l'utilisation scolaire. Les parents et les enseignants rappellent qu'ils aimeraient être associés aux réflexions menées en amont du projet d'attribution des salles des étages de l'ancien collège.

-le Conseil souhaiterait connaître le calendrier d'équipement en VPI. Trois classes restent à doter.

-Installation de toilettes dans le bâtiment classes :

Leur utilisation, liée au quotidien, permettrait aux élèves de ne pas sortir du bâtiment. Par ailleurs, leur utilité s'impose si un confinement s'avérait nécessaire. Une réflexion devrait être engagée par la mairie.

-Demande de point d'eau (lavabo – fontaine) dans la cour :

Cette demande n'est pas retenue par la mairie. Elle reste toujours d'actualité pour l'école.

-Demande de réfection des fenêtres de l'établissement. Elles sont si détériorées qu'un courant d'air continu traverse les classes et que l'eau suinte à l'intérieur.

5. Sécurité :

Sécurité

Les PPMS (plans de mise en sécurité) Risques majeurs et Attentat-Intrusion ont été rédigés par les enseignants et sont en cours de validation par l'Inspection de l'Education Nationale. Ils ont été remis au Périscolaire.

Cependant, le Directeur a signalé au Conseil des problèmes de sécurité liés à l'utilisation du gymnase par des personnes extérieures.

*le vendredi 6 octobre une enseignante de l'école Ducerceau n'a pas pu effectuer avec sa classe une séance de sport pourtant programmée dans le gymnase en raison de son occupation par le matériel d'une manifestation dédiée à la spéléologie. Les enseignants regrettent de ne pas avoir été prévenus.

*L'occupation du gymnase par des personnes extérieures à l'établissement pose de nombreux problèmes :

- les portes de l'école restent ouvertes tous les jours entre 12h00 et 13h00 suite à l'entrée de sportifs extérieurs à l'école. Le personnel de service doit aller les fermer.

- la petite grille fermée à clef sous le porche a été endommagée par des personnes extérieures à l'établissement qui l'ouvrent de force.

- certains occupants, le soir, ouvrent les portes latérales du gymnase, endommagent les cultures du jardin pédagogique et déambulent dans la cour de l'école.

-les sportifs entrant dans les locaux portent avec eux d'énormes sacs dont le contenu n'est pas identifié et demandent à entrer dans l'enceinte scolaire

- les sportifs du soir laissent le portillon ouvert de 18h30 jusqu'à très tard le soir (après 22h00) en laissant l'accès libre à l'école depuis la rue Jeanne d'Arc.

-les portes latérales non fermées à clef du gymnase donne le midi directement accès en latéral à l'ensemble des enfants dans la cour de l'école.

Le Conseil s'interroge sur la pertinence de ces agissements à l'heure où la vigilance sur de possibles attentats ou intrusions est de mise. Le personnel de l'école, le personnel périscolaire et le personnel de service sur le temps méridien ne sont donc plus en mesure à l'heure actuelle de pouvoir garantir la sécurité de l'école face à cette libre circulation extérieure.

Le Conseil prend acte de ces observations et réagit avec inquiétude. Un courrier sera adressé au service compétent.

L'élu a été interrogé sur la date d'installation de visiophones pour l'école et le gymnase.

Le Conseil note qu'il serait judicieux que les écoles venant au gymnase aient à leur disposition les clefs du gymnase. Les enseignants doivent souvent emprunter celles de l'école Ducerceau.

Date à retenir : Conseil d'école le mardi 23 janvier 2018

Le 23 décembre 2017, à Orléans

Le directeur de l'école, président de séance

FLAGEUL Jean-Luc

